

## SEANCE DU 01/07/2014

**Étaient présents** : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUAS Gwenaël, Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, Mme LEGOFF Candylène, M. RAULT Daniel, Mme RONDEL Emmanuelle, M. PANSART Yves, Mme LYONNARD Odile, M. CHANTOISEL Fabien, Mme JOUAN Véronique, M. HOUZÉ Daniel, Mme LEBRET Isabelle, M. GAUTHIER Joseph.

**Secrétaire de Séance** : Lucie CORBIN

Nombre de membres en exercice : 15.

Présents : 15 formants la majorité des membres en exercice.

### **Révision des tarifs de la garderie communale au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :**

Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants par 13 VOIX POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS, comme suit :

Horaires	QF	Tarif
Matin	QF < 700	1.50 €
	QF > 700	2.28 €
Soir	QF < 700	1.88 €
	QF > 700	3.25 €

Un tarif unique est créé pour la **garderie du mercredi midi** de 12H00 à 12H45 : **0.75 € pour toutes les familles.**

### **Adhésion à la CUMA « Le Frémur » de PLEBOULLE:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune à la CUMA « Le Frémur » au tarif de 30.00 € pour l'année 2014, afin de réaliser des travaux d'entretiens de terrains.

**Lotissement « Minoterie 2 » : Approbation d'un devis du S.D.E pour l'effacement des réseaux téléphoniques rue du Gros Chêne :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis du Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor, sis 53 Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), d'un montant de 1 700,00 € T.T.C., pour l'effacement du réseau téléphonique, rue du Gros Chêne, le long du Lotissement « Minoterie 2 ».

**Lotissement « Minoterie 2 » : détermination de prix de vente au mètre carré du terrain du lotissement :**

Le Conseil Municipal, par 12 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, fixe à 44.77 € H.T. soit 52.00 € T.T.C. le prix de vente au mètre carré du terrain du lotissement « Minoterie 2 », avec une T.V.A. sur marge.

**Actualisation de la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité (S.D.E.) pour le remplacement de 28 foyers d'éclairage public équipés en ballons fluorescents :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de remplacement de 28 foyers lumineux sur la commune proposé par le Syndicat Départemental d'Électrification des Côtes d'Armor, de SAINT-BRIEUC (22), pour un montant estimatif de 16 400.00 € H.T. avec un coût à la charge de la commune de 9 840,00 €.

**Demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école publique pour une classe « Découverte » :**

Le Conseil Municipal, par 14 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION, attribue aux élèves de CE, au nombre de 21, une subvention de 60.00 € par élève pour leur voyage scolaire dans le Finistère.

